



Lycée Jules VERNE

Conseil d'administration

du 02 Février 2023



Actes du Conseil d'Administration

N°	libellé
32	procès verbal 24/11/2022
33	Dotation Horaire Globalisée
35	Bilan financier Voyage Starsbourg 2022
36	Convention Angers
37	Association Comète prêt de locaux
38	Passation contrat KALAMAZOO
39	Règlement interieur

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : procès verbal séance du 24/11/2022

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2023
Réuni le : 02/02/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès verbal de la séance du 24/11/2022
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Adoption du procès verbal de la séance du 24/11/2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Festival de cinéma espagnol

Projet	Période prévue	Classes concernées	Effectif élèves prévu	Financements prévisionnels	Participation financière par élève	Observations
Festival du cinéma espagnol	23/03 au 04/04/2023	lycéens hispanisants	à définir selon programmation	Familles	4,00 €	Financement ADAGE ou autres financements à étudier - Nombre d'élèves hispanisants à déterminer
				CEA Région		
				autres financements		
				fonds établissement	- €	

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2023
Réuni le : 02/02/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 27/01/2023

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Présentation de la répartition de la Dotation Horaire Globalisée : avis sur la proposition d'absence d'ouverture et de fermeture de postes, pour la rentrée 2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	5
Contre :	0
Abstentions :	10
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan financier Voyage à Strasbourg

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2023
Réuni le : 02/02/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage à Strasbourg

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à STRASBOURG 2022 - adoption du bilan financier du voyage (cf. PJ).
La participation définitive du voyage est arrêtée à 21 € par élève, soit un remboursement de 319,00 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Voyage scolaire STRASBOURG

Dates : du 11 au 15-déc-22

Bilan financier

Conseil d'administration du : 27/06/2022
 Nombre d'élèves participants : 71
 Nombre d'accompagnateurs : 4

Montant voté : 340,00 €
 Montant final : 21,00 €

RECETTES ENCAISSÉES

Participation des familles	
Participation des familles	1 491,00 €
Aides et subventions	
Subvention Député Parlement Européen	21 065,55 €
Autres recettes	
Budget de l'établissement (Crédits Educatifs Région)	91,55 €
TOTAL	22 648,10 €

DÉPENSES EFFECTUÉES

Transports	
Autocar	7 070,00 €
Hébergement	
Nuités + repas	14 722,80 €
Visites	
Descente en bateau vers Parlement Européen	806,30 €
Divers	
Pharmacie	49,00 €
TOTAL	22 648,10 €

Résultat : **ÉQUILIBRE**
 Montant : - €

Montant remboursé : 319,00 €
 Tarif final élève : 21,00 €

Réalisation de l'équilibre

RECETTES	
Rappel recettes encaissées	22 648,10 €
TOTAL	22 648,10 €

DÉPENSES	
Rappel dépenses effectuées	22 648,10 €
TOTAL	22 648,10 €

=

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Angers - adoption de la convention entre le collège et le lycée Jules VERNE, relative aux modalités d'organisation d'un voyage à Angers en avril 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le: 06/02/2023 11:55:39

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Association Comète - adoption de la convention de prêt de locaux

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le: 06/02/2023 11:55:42

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2023
Réuni le : 02/02/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Kalamazoo - adoption du devis relatif à la fourniture de fourniture de carnets de correspondance sur deux ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Come
Prénom : Patrick
Signé le: 06/02/2023 11:55:45

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2023
Réuni le : 02/02/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 27/01/2023
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 23/01/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Come

Prénom : Patrick

Signé le: 08/02/2023 07:01:32